

préparer dès maintenant l'environnement de demain

S'il est un domaine où la prospective à long terme a un sens, c'est bien celui de l'environnement. Et c'est largement par référence aux ressources naturelles que des pays aussi différents que les États-Unis ou les Pays-Bas ont été amenés à envisager la maîtrise globale de la géographie de leurs territoires. On sait aussi combien les pays de l'Est sont attentifs à la protection de la nature, de la faune et de la flore.

Il s'agit là d'un problème mondial.

L'U.N.E.S.C.O. a réuni en 1968 une conférence intergouvernementale d'experts scientifiques qui ont dressé un tableau sombre des conditions du maintien de la vie sous toutes ses formes à la surface du globe. L'organisation du Traité de l'Atlantique Nord vient de décider de consacrer une partie de ses activités à « l'homme face aux défis de la société moderne ». L'O.N.U. prépare pour 1972 une conférence mondiale sur ce thème. Le Conseil de l'Europe a décidé de faire de l'année 1970 « une année européenne de la nature »...



Les dimensions mondiales du problème ne doivent pas faire oublier pour autant qu'une politique efficace de l'environnement implique une action continue et persévérante, au plan national comme au plan régional.

Nationale, cette action s'inscrit dans les objectifs de la politique d'aménagement du territoire au même titre que le développement économique et social de nos pays.

Les organismes régionaux, particulièrement préoccupés par la protection de la nature contre les nuisances de toutes sortes, peuvent et doivent jouer un rôle important dans la sauvegarde des sites et des paysages et d'une façon générale dans la promotion de l'environnement.



Prospective, la préoccupation de l'environnement n'a de sens que si elle s'attache, dès maintenant, à préparer l'avenir. Grâce aux moyens modernes de l'informatique et à l'utilisation de meilleures techniques de rationalisation des choix, les autorités scientifiques compétentes peuvent aujourd'hui tracer, au plan international, les orientations à suivre dans le cadre des schémas d'aménagement.

Il appartient à chaque pays de prendre sans plus tarder, les mesures qui s'imposent, d'assurer leur application rigoureuse, d'investir dans la recherche pour se défendre contre les agressions de la vie moderne et de payer le prix d'un environnement protégé et entretenu. Les conditions de vie dans les grandes villes se sont aggravées. Les médecins, les hygiénistes, les psychiatres jettent des cris d'alarme. La campagne n'est plus épargnée nulle part ; les rivières, les lacs, les mers sont plus ou moins pollués.

Les progrès techniques dans le domaine des équipements et des infrastructures ne doivent pas s'accomplir au détriment du mieux-être individuel et collectif, objectif d'une société nouvelle dans laquelle il s'agit, avant tout, de protéger l'homme, dramatiquement menacé dans son intégrité biologique, physique, psychologique et mentale.

ANDRÉ BETTENCOURT

Ministre Délégué auprès du Premier Ministre
chargé du Plan
et de l'Aménagement du Territoire